



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 836 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a pour mission de protéger le patrimoine naturel des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes, techniciens, agents de la faune et autres professionnels du Ministère font, entre autres, le suivi de l'état de santé des populations animales et végétales, limitent et sensibilisent au braconnage, contrôlent le prélèvement de ces espèces, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les coupures risquent d'entraver le travail des professionnels du Ministère compromettant du même coup la survie de certaines populations d'espèces animales et végétales;

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte de développement du Grand Nord, de passage d'oléoduc, de projets d'exploitation des carburants fossiles, de destruction d'habitat et de changements climatiques, les mises à pied du Ministère privent les Québécois de l'expertise de leurs professionnels pouvant travailler à la préservation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE les milieux naturels nous procurent bon nombre de services (production d'oxygène, épuration des eaux, nourriture, loisirs, logement, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les adeptes d'activités liées aux milieux naturels dépensent plus de 3 milliards de dollars par année et génèrent plus de 32 000 emplois sur l'ensemble du territoire québécois, la préservation des milieux naturels est plus que jamais pertinente;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le nombre de biologistes, techniciens, agents de protection de la faune et autres professionnels du ministère soit maintenu, voire augmenté, afin de répondre à la mission du Ministère qui est de préserver le patrimoine naturel de tous les Québécois.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Roy, député de Bonaventure

8 mars 2016

Date de signature de l'extrait